

Avis du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique
Projet de décret pris pour l'exécution du règlement (UE) 2024/3110 relatif aux produits de construction

Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Vu la saisine du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date du 25 novembre 2025 du projet de texte susmentionné ;

Vu la consultation du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique en date du 9 décembre 2025 ;

En introduction, l'administration indique que le projet de décret vise à mettre à jour les dispositions relatives aux procédures de notification des organismes notifiés (y compris pour le nouveau « système 3+ » propre à la durabilité environnementale) et de désignation des organismes d'évaluation technique à la suite de la publication du règlement (UE) 2024/3110 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2024 établissant des règles harmonisées de commercialisation pour les produits de construction (ci-après « RPC 2024 »).

Après examen de ce projet de texte, le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE) émet les observations suivantes :

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur l'exigence de simplification des réglementations et des normes dans la construction :**

Néant

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le coût global de la construction (études, exploitation, construction/rénovation, exploitation/maintenance, fin de vie/destruction) et au titre de l'impact économique des dispositions du texte pour la filière bâtiment :**

Un membre, tout en émettant un avis favorable, s'est interrogé sur les implications de la mesure transitoire prévue au point II de l'article R. 114-2 sur les produits évalués et vérifiés par un organisme qui ne serait finalement pas accrédité et verrait sa notification retirée.

- **au titre de l'impact des dispositions du texte sur le développement de l'offre de bâtiment de qualité et abordable :**

Après délibération et vote de ses membres sur le projet de décret pris pour l'exécution du règlement (UE) 2024/3110 relatif aux produits de construction, **le Conseil émet un avis favorable.**

Votes :

CONTRE : Néant

POUR : UICB / AIMCC / UNTEC / USH / FIEEC / ADI / CNOA / UNSFA / FFMI / FFB / FFB Pôle Habitat / CAPEB / France Assureurs / SYNASAV / UFC Que Choisir / Brigitte VU / Bertrand DELCAMBRE

Abstention : FILIANCE

Christophe CARESCHE

Le 9 décembre 2025,

A handwritten signature in black ink, reading 'C Caresche' in a cursive style.

Président du Conseil supérieur de la construction
et de l'efficacité énergétique